



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2005

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Robert DUCHATEL (représentant M. Alain RUBY), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2005-12-04), M. Alain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s) excusé(s)

M. Philippe LAVAUD pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS.
M. Olivier LEBRUN
M. Hervé HOCQUARD pouvoir à Mme Michèle BROSSARD
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Paul MASSON représenté M. Alain DELLAC
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s)

M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 7 décembre 2005
Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22

N° de l'ordre du jour :

2005.12.05 Renouvellement de la convention relative aux transports en commun qui lie la Société SAVAC et le Grand Parc

□ M. Alain FONTAINE, rapporteur donne lecture de la délibération.



La Société de Services Automobiles de la Vallée de Chevreuse (SAVAC) exploite les lignes de transport 262.001, 262.002 et 262.003 qui lient Versailles à Saint-Rémy-les-Chevreuses. Ces lignes parcourent les communes de Buc et de Toussus-le-Noble. Elles sont exploitées aux risques et périls du transporteur, à l'exception du service renforcé mis en place dans la commune de Buc depuis 1991.

La convention qui lie le Grand Parc au transporteur sera échue en fin d'année.

Une nouvelle convention a été élaborée. Elle doit permettre d'améliorer la qualité de l'offre de transport et de maintenir les services de la commune de Buc. Ainsi, elle respecte la charte de qualité régionale.

Sa durée est de quatre années renouvelable une fois par tacite reconduction.

La contribution financière forfaitaire est plafonnée à 50 000 €.

La commission déplacements du Grand Parc a émis un avis favorable à ce projet de convention le 6 décembre 2005.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *Approuve la convention avec le transporteur SAVAC*
2. *Autorise le président ou son représentant à signer la convention et les actes afférents*
3. *Dit que les crédits sont inscrits au budget du Grand Parc.*
4. *Donne mandat au Président pour engager en parallèle une étude avec la société SAVAC pour répondre aux demandes des communes de Toussus-le-Noble et les Loges-en-Josas.*

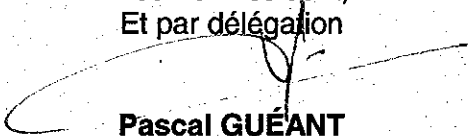
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation


Pascal GUÉANT
Directeur général des services

